

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 JANVIER 2009

Monsieur le maire échange ses vœux avec le conseil municipal.

1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre des ventes des parcelles suivantes :

- parcelles bâties A 1811- A 1849 et A 1850 propriétés de Mr et Mme Serge GABERELL à Raclaz.
- parcelle bâtie A 694 propriété de Mr FERNANDES Frédéric à Dingy.

2. POPULATION

Le conseil municipal est informé du chiffre légal de la population qui est retenu par l'INSEE au 1^{er} janvier 2009 qui est de 519 habitants conformément au décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 qui planifie les chiffres suite aux enquêtes de population recensées entre 2004 et 2008.

3. TELETHON

Monsieur le maire indique que le Téléthon organisé en décembre par la MJC du Vuache, les pompiers du Vuache, les bénévoles et les communes de Chênex, Chevrier, Jonzier, Savigny, Valleiry, Vulbens et Dingy, a récolté la somme de 16.529 €. Que tous les organisateurs et participants en soient remerciés.

4. RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE

Monsieur le maire indique que 4 candidatures ont été reçues pour le poste d'adjoint technique à pourvoir. Aucune n'a abouti. Une nouvelle candidature spontanée est à l'étude.

5. PERIODE HIVERNALE

Monsieur le maire évoque la période de froid qui perdure avec laquelle se pose le problème du verglas. Il rappelle que les routes sont déneigées régulièrement et salées mais le froid intense et la faible circulation de certains tronçons empêchent le sel d'agir correctement.

Le conseil municipal liste les lampes publiques en panne actuellement afin de les faire réparer.

6. INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le maire indique que les actes d'échange de parcelles avec Monsieur Rambosson Emile et Madame Gros Thérèse sont signés.
- Il informe que la procédure concernant la parcelle A 2734 jouxtant la mairie suit son cours.
- Il est signalé qu'un fil téléphonique pend le long de l'ancienne école de Raclaz ainsi qu'un autre entre Dingy et Raclaz.
- Il est signalé que des arbres se cassent et tombent sur la route communale n° 12 de Chez les Cudet.

La séance est levée à 10 h 45.